

Convention de mentorat - Commission relève et recherche

Mentor-e

Nom, prénom

Fonction

Département

Mentee

Nom, prénom

Fonction

Département

Objectif

L'objectif principal du mentorat est de conseiller les personnes de la relève en recherche fondamentale et les médecins de la faculté dans leur carrière académique au sein de l'institution ou à l'international. Le mentorat consiste essentiellement en des rencontres individuelles. Les domaines d'expertise concernent notamment la recherche de fonds, la gestion d'équipe, la stratégie de publication, la visibilité, l'enseignement et la mobilité.

Durée

La durée de cette convention entre les deux signataires est de deux ans à la date de la signature de celle-ci.

Rôles respectifs

La/le mentee s'engage à organiser au minimum 3 séances ou RDV par année. Il s'agit de préparer les rencontres afin de bénéficier au maximum des compétences de la/ du professeur-e, et s'engager à participer aux séances collectives du programme, s'il y a lieu.

La /le mentor-e s'engage à partager son expérience du parcours académique et sa connaissance du monde universitaire, voire du monde professionnel. Le but étant de conseiller la/le mentee sur son projet professionnel académique et de la/le soutenir dans la création d'un réseau personnel.

Responsabilités

Les deux signataires portent ensemble la responsabilité du bon déroulement du partenariat. Chacun-e s'engage à respecter la sphère privée de l'autre et à traiter les informations échangées de façon strictement confidentielle.

La/le mentee est responsable de l'évolution de sa propre carrière. La/le mentor-e ne porte pas la responsabilité du projet/plan de carrière de la personne soutenue, ni de son évolution ou de son échec.

Les objectifs du mentorat sont discutés et signés d'un commun accord.

En cas de difficultés et/ou de désaccord sur les termes de cette convention ou sur l'évolution du partenariat, les parties prennent contact avec la Commission relève et recherche :

<http://www.medecine.unige.ch/lafaculte/commissions/commission-releve.php>

Chacun des signataires conserve une copie de cette convention, une copie est adressée à la Commission relève et recherche via mentoring-medecine@unige.ch

Signature mentor-e

Signature mentee

Genève, le